

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
22 septembre 2026 à 18 h 00**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 22^e jour de septembre 2026, à 18 h 00**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Alain Faucher, siège #1	Shanie Huberdeau, siège #2
Johanne Larocque, siège #3	Maryse Cloutier, siège #4
Yves Laprade, siège #5	

Conseiller absent : Guy Whissell, siège #6

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par courriel un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

La Mairesse, madame Myriam Cabana, soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

O U V E R T U R E D E L ' A S S E M B L É E

1. Ouverture de la séance

260922-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

ET RÉSOLU que l'assemblée extraordinaire soit déclarée ouverte à 18h00;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

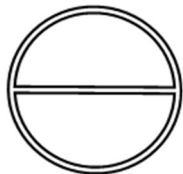
2. Adoption de l'Ordre du jour

260922-02

O R D R E D U J O U R

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement
4. Résolution
 - 4.1 Demande d'appui – Municipalité de Chénéville – Fonds pour bâtir des collectivités fortes, volet des impacts locaux
 - 4.2 Demande de paiement #1 – Ponceau Ste-Augustine
 - 4.3 Demande de gratuité de salle
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque



QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Règlement

4. Résolutions

4.1 Demande d'appui – Municipalité de Chénéville – Fonds pour bâtir des collectivités fortes, volet des impacts locaux

260922-03

ATTENDU que la municipalité de Chénéville a comme projet de remettre à niveau et de rénover le Centre communautaire St-Félix-de-Valois à Chénéville;

ATTENDU que cette infrastructure sert à l'ensemble de la population du nord de la MRC de Papineau, dont à nos citoyens, notamment via les divers organismes régionaux qui y offrent des services régulièrement ainsi que par l'offre d'activités sportives qui y est offerte gratuitement;

ATTENDU que la municipalité de Chénéville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme *Fonds pour bâtir des collectivités fortes, volet des impacts locaux* de *Développement économique Canada pour les régions du Québec* pour son projet;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie la municipalité de Chénéville dans sa demande d'aide financière au *Fonds pour bâtir des collectivités fortes, volet des impacts locaux* pour son Centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4.2 Demande de paiement #1 – Ponceau Ste-Augustine

260922-04

ATTENDU la résolution 260414-26 octroyant le contrat à l'entreprise Excavation Séguin Lafleur pour les travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Ste-Augustine;

ATTENDU la réception de la demande de paiement n°1 d'un montant de 119 814.55 \$ (plus taxes);

ATTENDU la recommandation de monsieur Idris Derraschouk, ingénieur de la firme QDI, de procéder au paiement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Laprade

QUE le paiement au montant de 119 814.55 \$ (plus taxes) à l'entreprise Excapro inc. soit autorisé.

Adopté à l'unanimité des Conseillers présents.

4.3 Demande de gratuité de salle

Madame la mairesse, Myriam Cabana, se retire de son siège à 18h03, Madame Johanne Larocque préside la séance

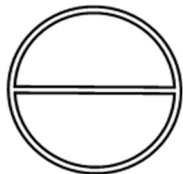
260922-05

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation de la salle;

CONSIDÉRANT qu'une demande de gratuité de salle est présentée par mademoiselle Magali Bisson, citoyenne de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, afin de pouvoir compléter un projet personnel pour son parcours scolaire dans le programme PEI le 21 et 22 novembre 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Shanie Huberdeau

QUE le Conseil octroie la gratuité de la salle à mademoiselle Magali Bisson.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Madame la mairesse, Myriam Cabana, reprend son siège à 18h04

5. Période de questions

Il y a eu aucune question

6. Levée de l'assemblée

260922-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Myriam Cabana, Mairesse

Cathy Viens, Directrice générale
et greffière-trésorière